

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice Clos le 31/12/2019

ASSOCIATION CARTOGRAPHIE CITOYENNE

Matricule Fiscal : 1596131B

Adresse : 009 Aboubaker Essedik, Belvedere, Tunis

LUMIERE AUDIT, FORMATION & CONSEILS

Avenue 20 Mars Immeuble Amira- 4ème Etage Bardo - 2000 Tunis

Tél : +216 24 132 462 - Fax : 71 516 419

SOMMAIRE

	Page
<hr/> <hr/>	
1. Avis du Commissaire Aux Comptes	
• Rapport Général sur les états financiers au 31 Décembre 2019	02
<hr/> <hr/>	
2. Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2019	07
• Etat de la situation Financière	09
• Etat de Produits & des charges	10
• Etat de Flux de Trésorerie	11
<hr/> <hr/>	
3. Notes aux états financiers	12
• Notes générales	12
• Notes sur la situation Financière	15
• Notes sur l'état de Produits & des charges	16
<hr/> <hr/>	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION «CARTOGRAPHIE CITOYENNE»

Rapport Général du commissaire aux comptes

Sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

I- *Rapport sur l'audit des états financiers*

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**association «CARTOGRAPHIE CITOYENNE»** qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total des actifs nets de **46 563 TND** y compris un résultat net bénéficiaire de **43 462 TND**, un total net de la situation financière de **64 110 TND** et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de **43 529 TND**.

*A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'**association «CARTOGRAPHIE CITOYENNE»** au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.*

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport financier

La responsabilité du rapport financier incombe au bureau directeur.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport financier et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport financier, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du bureau directeur pour les états financiers

Le bureau directeur est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.
Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière régissant les associations.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2019.

Tunis, le 26 Novembre 2020

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
P/LUMIERE AUDIT, FORMATION & CONSEILS
AYMEN DOGUI**

**STE LUMIERE AUDIT FORMATION
ET CONSEILS
EXPERT COMPTABLE**
UNIF: 1440690E/A/M/000
COP: 23 182 402



ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

ASSOCIATION «CARTOGRAPHIE CITOYENNE»
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTES	31-déc-19	31-déc-18
AC1- Liquidités et équivalents de liquidités	2.1	43 529	-
AC2- Autres actifs courants	2.2	2 613	-
AC3- Immobilisations financières	2.3	1 100	-
AC4- Immobilisations Corporelles	2.4	16 867	3 101
Total des Actifs		64 110	3 101

PASSIFS & ACTIFS NETS			
PA1- Concours bancaires & autres passifs financiers		-	-
PA2- Autres Passifs Courants	2.5	14 347	-
PA3- Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
PA4- Emprunts		3 200	-
Total des Passifs		17 547	-

ACTIFS NETS			
AN1- Subvention d'investissement		-	-
AN2- Excédents ou déficits reportés		3 101	-
AN3- Excédents ou déficits de l'exercice		43 462	3 101
Total des Actifs Nets		46 563	3 101

TOTAL DES PASSIFS & ACTIFS NETS		64 110	3 101
--	--	---------------	--------------

ASSOCIATION «CARTOGRAPHIE CITOYENNE»
ETAT DES PRODUITS & DES CHARGES
Période allant du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

PRODUITS	NOTES	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
PR1- Revenus des activités et manifestations	3.1	7 434	-
PR2- Subventions de fonctionnement	3.1	189 637	3 115
PR3- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
PR4- Autres gains		1	-
Total des Produits		197 072	3 115
CHARGES			
CH1- Charges de personnel	3.2	86 963	-
CH2- Dotations aux amortissements	3.3	4 531	14
CH3- Autres Charges courantes	3.4	62 117	-
Total des Charges		153 610	14
EXCEDENT (DEFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE		43 462	3 101

ASSOCIATION «CARTOGRAPHIE CITOYENNE»
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31 Décembre 2019	31 Décembre 2018
Flux de Trésorerie lié aux activités courantes		
F1- Encaissement des revenus des activités et manifestations	7 434	-
F3- Encaissements des subventions de fonctionnement	189 637	3 115
F5- Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	-50 382	-
F6- Décaissements des rémunérations versées au personnel	-86 963	-
F7- Autres décaissements des activités courantes	-	-
Flux de Trésorerie provenant des activités courantes	59 726	3 115
Flux de Trésorerie lié aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-18 829	-3 115
F9- Encaissement sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles	532	-
F9- Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-1 100	-
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement	-19 397	-3 115
Flux de Trésorerie lié aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts	3 200	-
Flux de Trésorerie provenant des activités de financement	3 200	-
Variation de Trésorerie	43 529	-
Trésorerie au début de l'exercice	-	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43 529	-

ASSOCIATION «CARTOGRAPHIE CITOYENNE»

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'association «CARTOGRAPHIE CITOYENNE» a été créée sous la forme de société à responsabilité limitée en Octobre 2018. Son activité consiste à faciliter l'accès des citoyens aux bases de données (statistiques, données publiques...) et contribuer ainsi au développement social et solidaire.

Le siège social est fixé à 009 Aboubaker Essedik, Belvedere, Tunis.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés en conformité avec les conventions comptables générales et professionnelles telles que prévues par la législation en vigueur.

Afin de favoriser l'utilité de l'information diffusée à travers les états financiers, il a été tenu compte des concepts fondamentaux tels que définis par le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Les caractéristiques qualitatives et notamment la pertinence et la fiabilité qui constituent les qualités fondamentales sur lesquelles s'appuie le processus de décision sont basées sur les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de l'association «CARTOGRAPHIE CITOYENNE» sont tenus conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par le système comptable des entreprises 1997 (Arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996). Les états financiers qui en découlent sont la situation financière, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie qui sont établis selon le modèle autorisé ainsi que les notes aux états financiers.

La présentation des états financiers de l'association «CARTOGRAPHIE CITOYENNE» n'a pas subi de changements par rapport à l'exercice précédent.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière sont présentées conformément au cadre conceptuel comptable. Les méthodes comptables retenues par l'association «CARTOGRAPHIE CITOYENNE» sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition en hors taxes déductibles augmenté des frais directs.

Ces immobilisations sont amorties linéairement, et ce, selon les taux admis par la législation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

DESIGNATION	TAUX
- Matériel de transport	20%
- Equipements de Bureau & logiciels informatiques	15%/33%
- Matériel Informatique	33%

Les immobilisations nouvellement acquises ne sont amorties qu'à partir de la date de leur première utilisation.

Les immobilisations acquises à une valeur inférieure à 500 Dinars sont totalement amorties dès l'année de leur acquisition.

2.3- REGIME FISCAL

L'association «CARTOGRAPHIE CITOYENNE» est régie par les dispositions du droit commun et par les incitations fiscales spécifiques prévues pour les associations en Tunisie.

NOTES AU SITUATION FINANCIERE

3.1-LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2019, un solde égal à **43 529** DT contre un solde **nul** à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018	VARIATION
BANQUE EED ET	43 257	-	43 257
BANQUE ROSA	28	-	28
CAISSE L'ASSOCIATION	3	-	3
CAISSE EED	241	-	241
CAISSE ROSA	-	-	-
TOTAL	43 529	-	43 529

3.2- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant de **2 613** DT au 31 décembre 2019 contre **un solde nul** au 31 décembre 2018. Ils s'analysent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018	VARIATION
ETAT, IMPOTS & TAXES	2 613	-	2 613
COMPTE D'ATTENTE DEBITEUR	-	-	-
TOTAL	2 613	-	2 613

3.3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2019, les Immobilisations financières totalisent une valeur de **1 100** DT contre **un solde nul** à la clôture de l'exercice 2018. Elles se composent des valeurs suivantes :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
CAUTIONNEMENT VERSE SUR LOYER	1 100	-
TOTAL	1 100	-

3.4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et des amortissements :

DESIGNATION	VALEUR BRUTE			AMORTISSEMENTS		31/12/2019	VCN 31/12/2019
	01/01/2019	ACQUIS/CESSION. 2019	31/12/2019	01/01/2019	DOTATION 2019		
MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU	3 115	1 971	5 086	7	1 811	1 818	3 269
MATERIEL INFORMATIQUE	-	16 318	16 318	-	2 720	2 720	13 598
TOTAL	3 115	18 829	21 404	7	4 531	4 537	16 867

3.5- AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élevant à **14 347** DT au 31 décembre 2019 contre **un solde nul** à la clôture de l'exercice précédent, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018	VARIATION
CREDITEURS DIVERS	2 228	-	2 228
RECEVEUR DES FINANCES	2 542	-	2 542
CNSS	8 577	-	8 577
CHARGES A PAYER	1 000	-	1 000
TOTAL	14 347	-	14 347

NOTES A L'ETAT DES PRODUITS & CHARGES

4.1- PRODUITS

Au 31/12/2019, les produits se composent des revenus suivants :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
<u>DONS ETRANGERS</u>		
ROSA	99 977	3 115
EED	80 000	-
PROGRAMME SAYONS ACTIFS/ACTIVES	8 290	-
<u>DON LOCAL</u>		
AMIN BEN YACOUB	1 370	-
TOTAL	189 637	3 115

4.2- CHARGES DU PERSONNEL

Au 31/12/2019, les charges du personnel s'élèvent à **86 963 DT** contre **un solde nul** au 31/12/2018, et se présentent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
SALAIRES DU PERSONNEL	74 346	-
CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES	12 319	-
ACCIDENT DE TRAVAIL	297	-
PROVISION SUR CONGES A PAYER	-	-
TOTAL	86 963	-

4.3- DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

A la clôture de l'exercice, les dotations aux amortissements et aux provisions totalisant **4 531 DT**, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOB. CORPORELLES	4 531	14
TOTAL	4 531	14

4.4- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élevant à **62 117 DT** au 31/12/2019, se présentent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2019	31/12/2018
CONSULTANTS ET PERSONNEL EXTERIEUR A L'ASSOCIATION	9 412	-
DONS ACCORDES	532	-
REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	4 404	-
ELECTRICITE, EAU	664	-
LOYERS	15 469	-
ENTRETIEN ET REPARATION	2 531	-
PUBLICITE, PUBLICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES	735	-
FRAIS DE DEPLACEMENT, MISSIONS ET RECEPTION	22 524	-
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	1 935	-
SERVICES BANCAIRES	520	-
FOURNITURES DE BUREAU ET ACHATS NON STOCKES DES MF	2 455	-
FOPROLOS	743	-
AUTRES CHARGES	11	-
TOTAL	62 117	-